

MISSION EXPLORATOIRE

**EN VUE D'UNE PROPOSITION D'UN PROJET D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DURABLE DE LA MARE D'OURSI**

RAPPORT PROVISOIRE

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

OUEDRAOGO Lassané DPN/RFC

OUEDRAOGO R. Louis

ANADA Tiéga

GANABA Souleymane

OUEDA Georges

Avril 2003

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
PROBLEMATIQUE DE LA GESTION DE LA MARE D'OURSI	4
OBJECTIFS DE LA MISSION PLURIDISCIPLINAIRE	5
METHODOLOGIE DE TRAVAIL	5
RESULTATS	6
<i>4.1 Impact des actions anthropiques, zoogènes et du climat sur les écosystèmes de la zone d'Oursi et de la mare.</i>	8
<i>4.2 Perception de l'environnement et du site de la mare par les populations</i>	
<i>4.3 Les différents projets de développement actifs dans la région et la nouvelle philosophie qui les sous-tendent</i>	10
V/ SYNTHESE DES RESULTATS ANALYSE ET PERSPECTIVES	12
BIBLIOGRAPHIE PARTIELLE	15

INTRODUCTION

La création de l'UICN en 1948 a été le point de départ d'une prise de conscience grandissante dans le monde sur les problèmes de l'environnement de part les résultats des travaux scientifiques y relatifs qui viennent souvent en appui à l'argumentation pour convaincre. Différentes études menées dans ce cadre ont démontré de manière percutante l'importance des zones humides dans l'équilibre écologique dans le monde en général. Il est prouvé que la disparition de nombreuses zones humides à la suite d'aménagements ou d'autres actions ont été à la base d'importantes catastrophes écologiques avec des conséquences socio-économiques très graves. Pour conjurer de telles catastrophes, l'UICN a été à la base entre autre de l'initiative de création et de l'adoption de la convention de Ramsar (ville d'Iran) en 1971, qui met en exergue l'importance fondamentale des zones humides et régleme le cadre de coopération internationale sur la conservation et la gestion durable de ces écosystèmes humides.

La dite convention est entrée en vigueur sur le plan international en 1975. Le Burkina Faso qui a adhéré à la convention, l'a ratifiée en 1990 et a proposé trois de ses sites d'une superficie totale de 300 000 ha comme site Ramsar, pour la conservation de la diversité biologique en général et de la biodiversité aviaire en particulier. Il s'agit de la Mare aux Hippopotames, de la Mare d'Oursi et du Parc National du W. Depuis l'adhésion de ces sites à la convention de Ramsar, les plans d'aménagement et de gestion y relatif, n'ont pas suivi. Certes quelques études de base y ont été réalisées. Il est donc heureux qu'après la première étude sur la Mare d'Oursi relative à la possibilité d'aménagement de celle-ci, qui a eu lieu en 1995, la présente mission qui vise comme objectif la mise en place d'un programme d'aménagement et de gestion durable s'y déroule. Comme énoncé, la présente mission pluridisciplinaire vise donc comme objectifs, la mise en exergue des différentes contraintes que connaît la Mare d'Oursi, afin de permettre l'assise des bases d'une restauration de l'équilibre du milieu et de la gestion rationnelle du site, suivant les principes régissant les sites Ramsar.

I / PROBLEMATIQUE DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA MARE D'OURSI

La mare d'Oursi qui tient son nom du village d'Oursi se situe en plein dans le Sahel burkinabè, que se partagent quatre provinces, notamment le Séno, l'Oudalan, le Soum et le Yaga. Oursi est en même temps le chef lieu du département du dit et appartient à la Province de l'Oudalan, dont le siège est Gorom-Gorom. Son bassin versant qui s'étend sur 236 km² se situe entre 14° 33' et 14° 41' de latitude Nord et 0° 26' et 0° 40' de longitude Ouest, soit à l'extrême nord du Burkina Faso, à près de 400 km de Ouagadougou. Ce plan d'eau naturel endoréique était pérenne dans le passé, mais avec les terribles années de sécheresse que le Sahel a connu entre 1969 et 1973, la mare a connu ses premiers assèchements absolus. Depuis elle alterne entre année où elle est pérenne avec les années où elle est assec, en fonction de l'état de la pluviométrie. La mare occupe une superficie de plus de 1200 ha et stocke près de 25 millions de m³ d'eau. Elle constitue une réserve faunico-biologique. En effet 108 espèces d'oiseaux y ont été rencontrées et 107 espèces végétales aquatiques et semi-aquatiques inventoriées (OUEDRAOGO, 1994 ; OUEDRAOGO et *al.*, 1995). Cette mare d'importance vitale pour toute la région sert aussi bien de site de nutrition, de retraite et de refuge, autant pour la faune aviaire, le bétail que pour la population humaine. La mare est un écosystème singulier, malheureusement menacé par divers maux, notamment l'ensablement, les sécheresses récurrentes, la désertification subséquente et le surpâturage. La mare d'Oursi qui est l'une des plus importantes dans la zone est surexploitée par l'ensemble des éleveurs de la région et assure de ce fait plusieurs fonctions :

- Abreuvement des animaux ;
- Fourniture d'eau domestique aux villages sous équipés en infrastructures y afférents et aux nomades de la région ;
- Zone excellente de pâturage à cause de l'importante « bourgoutière » (*Vossia cuspidata*, *Oryza longistaminata*, *O. barthii*, *Echinochloa colona*...) qui s'y développe ;
- Pratique d'une culture de contre saison (calebasse, légumes, légumineuses, etc.) ;
- Cueillette de bulbes et de fruits de nénuphar pour l'alimentation humaine et celle des animaux ;
- Capture de Protoptères et de poisson ;
- Utilisation de la cure salée sur la bordure de la mare.

La mare d'Oursi qui est un système fermé endoréïque, se distingue par une charge anthropo-zoogène extrêmement élevée, qui est une des causes majeures de la forte dégradation du milieu, notamment du surpâturage et de l'envasement de la mare. En effet le nombre des animaux dans la mare en période optimum de la végétation atteindrait 7000 à 8000 têtes de bovins/jour (GROUZIS, 1988). Une telle charge sur le milieu a de nombreuses conséquences désastreuses sur l'environnement .

II/ OBJECTIF DE LA MISSION PLURIDISCIPLINAIRE

Il faut rappeler que depuis un certain temps, les problèmes de la protection et de la conservation de la diversité biologique ont acquis un regain d'intérêt. En effet la Conférence de Rio 1992 a déjà plus de 10 ans d'existence et les actions de mise en œuvre de l'agenda 21 semblent enfin se mettre en route. Le Burkina semble aujourd'hui prendre les choses en main, nous en voulons pour preuve entre autres choses, la nomination d'un point focal de la convention de Ramsar.

Voilà également déjà 8 ans que la première étude relative à la possibilité d'aménagement de la mare d'Oursi a été réalisée. La présente étude pluridisciplinaire qui est une suite de la dite étude se propose de : - refaire un rapide état des lieux sur le processus de dégradation de la mare et de son environnement ; - mesurer la prise de conscience du phénomène par les populations ; - apprécier leur état de mobilisation autour des différentes contraintes ; - leur engagement à s'impliquer pour la recherche de solutions.

Cette mission devait également faire un inventaire exhaustif des partenaires et projets de développement intervenant dans la zone, dans le but d'œuvrer à une synergie des actions, pour une meilleure coordination des actions de développement, pour le bien être des populations et une gestion durable de la mare d'Oursi, qui est d'une importance écologique remarquable pour la zone et pour son appartenance au patrimoine mondiale.

III/ METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Elle s'est appuyée sur une compilation bibliographiques des différentes études qui ont été réalisées dans la région et une sortie sur le terrain pour des entretiens avec une bonne partie des acteurs du milieu, notamment les populations à travers quelques uns de leur

représentants, l'administration générale, les différents services administratifs (Eaux et Forêts, Agriculture, Ressources Animales..), les projets et ONG de développement, etc.

IV / RESULTATS

La compilation bibliographique et les entretiens qui ont été réalisés ont permis de réactualiser les connaissances de manière holistique sur les données essentielles relatives au département d'Oursi, à la mare et son environnement et l'ensemble des besoins de développement identifiés dans la zone. Les nouvelles stratégies d'intervention des projets de développement qui s'appuient essentiellement sur les populations organisées, la technique de cofinancement pour les activités éligibles, une appropriation entière par les populations de leur projet depuis l'attribution du marché jusqu'à sa pleine réalisation. Nous donnons une synthèse des informations recueillies.

4.1 Impact des actions anthropiques, zoogènes et du climat sur les écosystèmes de la zone d'Oursi et de la mare.

Le milieu sahélien est extrêmement fragilisé par l'impact de l'instabilité du climat (sécheresses récurrentes et manifestations de désertification) auquel se surimposent les actions anthropiques et zoogènes qui accélèrent la dégradation du milieu. Les populations sont conscientes de la dégradation des ressources naturelles qui rendent leur existence extrêmement difficile et de plus en plus précaire. Cela se lit à travers la compilation bibliographique, qu'à travers l'enquête semi-structurée réalisée auprès de la population du village d'Oursi et de l'ensemble des autres acteurs durant la présente mission pluridisciplinaire.

Les populations se souviennent, surtout celles d'un certain âge que leur milieu était autrefois fort riche, la mare plus profonde, l'eau et le fourrage abondants et permanents. Le milieu terrestre comme la mare étaient plus giboyeux. Des espèces animales tels que les autruches, les biches, les gazelles, les buffles, les chacals, les chats sauvages, les lièvres, les pintades, les canards sauvages, etc. existaient et en très grand nombre, dans un espace à production végétale très abondante. Le couvert végétal est aujourd'hui très largement entamé,

beaucoup d'espèces ligneuses soudaniennes sont entrain de mourir massivement (GANABA, 1994). C'est le cas de *Pterocapus lucens*, *Anogeisus leiocarpus*, *Combretum micranthum*, *Andropogon gayanus*, qui sont progressivement soustraits du paysage et ne restent que sous forme relictuelle dans quelques rares bas-fonds.

Sous les effets conjugués du climat et des facteurs anthropo-zoogènes, on observe un appauvrissement général de la diversité biologique terrestre et même du milieu aquatique. En effet les mares sahéliennes qui étaient autrefois fortement colonisées par *Vetiveria nigriflora* et *Mitragyna inermis* n'en comportent plus. Dans les parties sud-ouest et ouest de la mare, au Vituver était associé *Cyperus digitatus* devenu aujourd'hui rare. Les grands îlots d'*Aeschynomene nilotica* qui donnent à l'écosystème de la mare son caractère original ont disparu. En milieu terrestre, en bordure des mares et dans tout l'environnement sahélien, des espèces végétales disparaissent, laissant fréquemment des glacis dénudés ou transformés en cimetière de bois mort, souvent à perte de vue.

En 1995, l'Equipe pluridisciplinaire qui a réalisé l'étude pour les possibilités d'aménagement de la mare inventoriait 108 espèces d'oiseaux dans les mares d'Oursi et de Yomboli et 107 espèces végétales aquatiques et semi-aquatiques. Depuis l'année 1994/95, la zone n'a plus connu une pluviométrie aussi bonne et la productivité de la mare a considérablement baissé. On y dénombre moins d'oiseaux, le phénomène d'envasement et d'ensablement de la mare est en train de s'accélérer. L'ensablement est mu en grande partie par l'érosion éolienne, mais aussi par le piétinement des animaux qui ameublissent le sol et l'abandonnent à l'action de l'harmattan qui déflate le sable et la terre dans la mare, les pratiques agricoles néfastes tel le dessouchage immédiat des tiges de mil après les récoltes dès octobre qui aggrave le phénomène. Les déjections de près de 8 000 têtes de bovins qui appètent quotidiennement dans la mare et plusieurs autres milliers de petits ruminants, de chevaux des ânes, pendant 6 à 7 mois de l'année.

A l'ensemble des problèmes évoqués plus haut, il faut ajouter le phénomène du braconnage qui joue un rôle important dans la quiétude de l'ensemble de la population aviaire.

D'une manière générale, les richesses naturelles du Sahel et de la zone de Oursi sont en train de disparaître petit à petit, de part les effets conjugués du climat, mais le phénomène est aggravé par les actions anthropiques et zoogènes. Mais en la matière traditionnellement,

très peu d'actions ont été faites, les populations reconnaissant leurs limites en matière de stratégies pour la régénération du couvert végétal et pour la reconstitution du cheptel d'espèces sauvages. Mieux pour nourrir le bétail et même en temps de crise, les ligneux sont abattus, émondés, étêtés à ces fins. Ces pratiques qui sont très néfastes, contribuent à une détérioration irrémédiable de la situation.

Quelques uns des projets ayant opérés dans la région ont permis d'initier quelques plantations d'espèces pour la fixation des dunes et la reconstitution du couvert végétal, c'est le cas du *Prosopis juliflora*, *Leptadenia pyrotechnica*, *Balanites aegyptiaca*, *Eucaliptus camaldulensis*, etc.

4.2 Perception de l'environnement et du site de la mare par les populations

D'une façon générale au niveau de la zone sahélienne, les populations, tous les groupes ethniques confondus ont la notion d'un espace infini, pour les pâturages et les champs. Cependant à leur niveau et sur le plan coutumier, ils ont un certain nombre d'interdits positifs relatifs au milieu qu'ils respectent. C'est le cas de la consommation de certaines viandes sauvages, telle la viande de lion par exemple, de phacochère de chacal, de héron, de marabout, le *Bubulcus* ou héron garde-bœuf qui est interdite, la non utilisation du bois de certains arbres comme bois de chauffe (*Diospyros mespiliformis*, *Ziziphus*, etc.).

Cependant la présence des religions révélées tel l'islam qui est dominant dans la région, est en train de faire perdre certaines des valeurs ancestrales positives pour l'environnement. Ainsi pour les nouvelles générations de personnes, la mare n'a pas une fonction autre que la fonction socio-économique. Une telle attitude semble plus favorable à la facile conversion des esprits en cas d'initiatives de développement exigent un abandon des habitudes et proposant des solutions alternatives.

Par rapport à l'utilisation traditionnelle de l'espace, le foncier n'est pas un problème majeur au Sahel burkinabè, si bien que les conflits connus entre les éleveurs et les agriculteurs dans les autres points du territoire sont extrêmement rares et limités dans cette zone. Il y a lieu de souligner que les moyens d'exploitation du milieu restent assez archaïques et sont surtout prédominants dans le secteur de l'élevage. En effet dans cette zone, l'élevage passe

pour l'activité principale. Dans la mare et ses périphéries, les bovins et ovins de Oursi représentent 50 % du cheptel et 25 % du cheptel de la province. D'une façon générale, l'élevage est contemplatif et contribue à une surcharge des pâturages donc aux surpâturages et à la dégradation de ceux-ci et du milieu en général, surtout à la périphérie de la mare.

Outre l'élevage, les hommes cultivent du mil et du sorgho, les graines du *Panicum laetum*, herbe sauvage sont récoltées en appoint des produits agricoles. Il en est de même des bulbes et les fruits des nénuphars, espèces colonisant à forte densité l'ensemble des eaux profondes de la mare d'Oursi.

Le système de production agricole combine agriculture et élevage et présente les caractéristiques suivantes :

- Culture du mil et du sorgho,
- Elevage bovin,
- élevage petits ruminant,
- la cueillette,
- l'artisanat,
- les migrations de travail.

Il y a lieu de faire observer que depuis près de trois décennies, la zone sahélienne et singulièrement la région d'Oursi sont traumatisées par trop d'espoirs déçus. Les populations sont régulièrement enquêtées et de nombreuses promesses leurs sont faites, mais jamais tenues. De ce fait, les nouvelles initiatives sont accueillies avec circonspection, avec beaucoup de formalisme. Cette situation rend l'accueil des démarches pour l'implantation de nouveaux projets hypothétique. Avec les difficultés climatiques rendant les productions agricoles aléatoires, il y a lieu également de souligner que les populations de cette région sont habituées à recevoir de l'aide, ce qui crée sans nul doute des habitudes et des attitudes d'assistées négatives. Quels peuvent être les sorts des projets requerrant leur participation. Cela reste également un point d'interrogation.

Il y a lieu cependant de souligner que la présente mission semble avoir eu un accueil favorable. Les populations ont montré des dispositions et un intérêt à toute initiative qui leur

permettrait de joindre leurs efforts propres pour redonner une vie à la mare, leur mère nourricière.

4.3 Les différents projets de développement actifs dans la région et la nouvelle philosophie qui les sous-tendent

Le chapitre qui précède fait le point de la situation des contraintes majeures rencontrées autour de la mare d'Oursi. Celui-ci fait l'état des projets et du partenariat au développement actifs dans cette zone. Deux projets majeurs viennent de démarrer dans cette partie du Sahel burkinabè. Il s'agit :

- 1°) du Projet de Partenariat pour l'Amélioration et la Gestion des Ecosystèmes Naturels (PAGEN). Ce projet qui est d'envergure nationale met l'accent comme précisé ci-dessus sur l'amélioration et la gestion durable des écosystèmes naturels. L'objectif majeur visé à travers la mise en œuvre de ce projet est la restauration de la faune sauvage et sa gestion rationnelle, en vue d'une réduction sensible de la pauvreté, à travers une restauration de la diversité biologique végétale qui en est le support, avec la participation active de la population des zones couvertes par le projet. Un plan de restauration, de réhabilitation de la mare d'Oursi et de la gestion rationnelle de celle-ci trouve parfaitement sa place et est même souhaités dans ce projet. Ce projet prend appuie sur la politique de décentralisation et de responsabilisation des populations pour la prise en main de leur destin par elles mêmes.
-
- 2°) Le deuxième projet est le Projet de Développement Local de l'Oudalan (PDL/UDL). Le PDL se fixe comme finalité majeure à travers un renforcement de la décentralisation, un désengagement progressif de l'Etat et la prise en compte du secteur privé et de la société civile comme partenaire actif, de la croissance durable du secteur agricole et de la lutte contre la pauvreté, parvenir à une responsabilisation plus accrue des communautés de base, en vue d'un développement socio-économique durable et soutenu.

La stratégie de mise en œuvre du PDL/ULD est fondée sur les éléments suivants :

- une approche demande :

- la responsabilisation des communauté de base (maîtrise d'ouvrage,
- la contractualisation comme mode d'exécution ;
- le fonds de développement local (FDL) ;
- le plan de développement villageois (PDV) comme outil permettant aux villageois de présenter et de concrétiser leur vision de l'avenir ;
- la commission villageoise de gestion des terroirs (CVGT) comme structure représentative au niveau villageois ;
- la professionnalisation du secteur agricole ;
- la complémentarité entre les structures de coordination au niveau villageois et les organisations professionnelles ;
- l'auto-évaluation ;
- la transparence.

3°) Il faut cependant signaler qu'avant la mise en place des projets ci-dessus énoncés, la zone a bénéficié au paravent des actions du Programme Sahel Burkinabè, financé par la GTZ, dont l'objectif général était le développement de l'ensemble de la région par des actions de lutte contre la sécheresse et la désertification, par des actions de restauration du milieu et d'accroissement de la production, pour l'autosuffisance alimentaire. Ce projet a pris la succession du projet FAO des années 1986/92, axé sur la mise en valeur des plans d'eau, notamment des mares d'Oursi et de Yomboli. Projet qui visait la valorisation des plans d'eau par la promotion d'activités de contre saison telles les cultures maraîchères. Ces projets ont initié un certain nombre d'actions dont des reboisements pour la restauration du milieu. Dans la zone d'Oursi, il s'agissait de fixer les dunes et de protéger la mare de l'ensablement et de l'envasement.

4°) Les autres services présents dans la zone sont le service départemental de l'Environnement et du Cadre de vie qui œuvre pour la protection de l'environnement dans la zone ; le service départemental de l'Agriculture pour la promotion de l'agriculture, le service départemental des Ressources Animales et enfin le Préfet de la localité qui coordonne les différents services et les actions de développement au niveau de la localité. En dehors de ces services cités, il faut signaler dans la province de l'Oudalan l'existence d'une quinzaine d'associations et d'ONG œuvrant tous chacun dans sa spécificité pour le développement de cette région .

V/ SYNTHESE DES RESULTATS ANALYSE ET PERSPECTIVES

Le survol des informations bibliographiques et la brève enquête effectuée dans la zone du village d'Oursi et de la mare mettent en exergue les nombreux problèmes écologiques majeurs rencontrés. La perte de la diversité biologique végétale et animale dans la zone est évidente. La mare d'Oursi se meurt, son ensablement et envasement sont accélérés, les pratiques culturelles inappropriées et les facteurs zoogènes sont des paramètres aggravants. Beaucoup d'espèces végétales typiques de la mare ont disparu ou sont devenues rares. La ceinture périphérique de ligneux, protectrice servant de lieu de reproduction à certaines espèces aviaires telle le *Bubulcus* se meurt. La mare est de plus en plus temporaire.

La diversité aviaire elle, dépend des conditions écologiques favorables au niveau de la mare, alors que ces conditions se dégradent de plus en plus chaque année. Les populations qui vivent de la mare par l'élevage constatent une très grave diminution de la productivité végétale au niveau de celle-ci, compromettant leur activité et les oblige à la transhumance. Le cheptel d'Oursi qui représente 50 % du cheptel de la province (Rapport final de la monographie sur le département d'Oursi, 2003) est obligé à la transhumance alors que par le passé, il y avait une certaine stabulation du cheptel au niveau de la mare et son environnement immédiat. La population semble désespérée par rapport à ces différentes contraintes qui précarisent davantage leur vie.

La mare d'Oursi pour répondre à sa vocation de site Ramsar, c'est à dire de zone humide sanctuaire international d'oiseaux, doit retrouver sa pérennité d'antan. Pour cela, des actions de protection doivent être entreprises sans délai, des actions de ralentissement du phénomène d'envasement et d'ensablement et des actions d'excavation des milliers de tonnes de vase qui comblent la mare.

Les prospections anciennes et récentes au cours de la mission nous indiquent une prise de conscience assez aiguë des problèmes de l'environnement dont ils sont à la fois responsables et victimes. Les populations ciblées possèdent dans certains cas des formes d'association tels le groupement villageois et les associations d'éleveurs. Les nouvelles formes d'organisation prévues dans le cadre des nouveaux projets de développement tel le PAGEN et le PDL/UDL sont les Comités Villageois de Gestion des Terroirs et la pleine

responsabilisation des populations dans ce dont elles ont besoin et leur propre vision de leur avenir et les différentes étapes pour la mise en place des projets sont les suivantes :

- une approche demande :
- la responsabilisation des communautés de base (maîtrise d'ouvrage,
- la contractualisation comme mode d'exécution ;
- le fonds de développement local (FDL) ;
- le plan de développement villageois (PDV) comme outil permettant aux villageois de présenter et de concrétiser leur vision de l'avenir ;
- co-financement des activités ;
- la commission villageoise de gestion des terroirs (CVGT) comme structure représentative au niveau villageois ;
- la professionnalisation du secteur agricole ;
- la complémentarité entre les structures de coordination au niveau villageois et les organisations professionnelles ;
- l'auto-évaluation ;
- la transparence.

Pour bénéficier de financement chaque village devrait disposer d'un comité villageois de gestion des terroirs dynamique, qui maîtrise la nouvelle philosophie des projets et toutes les étapes de la stratégie. De notre point de vue, s'il est en effet facile de mettre en place les CVGT, la maîtrise par eux de l'outil d'appropriation de leur auto-promotion est une autre paire de manche. Pour une appropriation de la méthodologie ci-dessus décrite et de l'ensemble de son contenu par les populations, il est prévu le recrutement de bureaux d'étude spécialisés en formation dans le domaine, pour s'atteler à cette tâche. Les deux grands projets qui sont dans leur phase de démarrage ont déjà doté les villages élus cette première année de leur CVGT et la phase de formation pour l'appropriation de la méthode est en cours.

Il semble donc au vu de ce qui est énoncé plus haut que des opportunités se présentent pour que les nombreux problèmes de dégradation du milieu au niveau de la mare d'Oursi trouvent un début de solutions. Pour ce faire il est nécessaire que les populations qui vivent de la mare soient effectivement informées de l'existence des nouveaux projets et de la philosophie de leur intervention, afin de pouvoir tirer non seulement profit des opportunités qui se présentent localement, mais aussi de pouvoir accueillir les projets qui pourront venir de

l'extérieur en appoint. Pour ce faire l'administration qui pense les problèmes de développement dans la région aura la tâche de préparer les populations à une prise de conscience sur les problèmes écologiques majeurs qui se posent au niveau de la mare, mais aussi les possibilités de solutions qui peuvent être entreprises avec leur participation. Pour ce faire le Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie qui a en charge la gestion des problèmes de l'environnement et le suivi de la mise en œuvre des différentes conventions, soit sur les zones humides, soit sur la conservation de la diversité biologique a un rôle majeur à jouer, cela en relation avec les services locaux des différents ministères, comme ceux de l'Agriculture et des Ressources Animales.

A la suite de la présente mission, il est indispensable que la réflexion amorcée autour de la possibilité d'aménagement de la mare d'Oursi et de la mise au point d'un plan de gestion qui a débuté il y a près d'une décennie s'accélère et aboutisse rapidement à quelque chose de concret. Les différents travaux qui avaient été amorcés ont abouti à un certain nombre de propositions dont il est temps d'examiner la faisabilité et la possibilité de mise en œuvre. Cela permettra sans doute de mener les réflexions complémentaires indispensables avec les différents acteurs concernés pour aboutir à un projet intégré majeur pour la réhabilitation de la mare d'Oursi.

En conclusion et perspectives, il nous semble utile de rappeler quelques idées déjà émises dans le cadre des précédentes études. Il nous semble nécessaire de rappeler également que la mare d'Oursi a une importance écologique inestimable pour la zone. Une disparition de la mare risque de provoquer une catastrophe écologique irréparable pour l'ensemble de la région sahéenne du Burkina, pour la bonne raison qu'elle va engendrer une désertification irrémédiable et accélérée de la zone et cela aura des conséquences sur l'ensemble du pays. Il est donc indispensable que la mare d'Oursi soit réhabilitée, il en est de même des autres plans d'eau de cette zone et au besoin que leur capacité d'accumulation soit accrue et leur pérennité rétablie.

A ce stade, les ressources de la mare sont largement surexploitées entraînant une rupture de l'équilibre écologique du milieu. Cela nécessite la mise en place d'un certain nombre de mesures conservatoires pour limiter les dégâts. La restauration de l'équilibre du milieu rompu passe notamment par la réhabilitation de la ceinture de végétation protectrice des berges à la périphérie des mares, la stabilisation et la fixation des dunes vives, la restauration de la

pérennité des mares qui est gravement menacée par les sécheresses chroniques et l'envasement.

Dans la phase préliminaire, il est nécessaire de disposer d'un programme minimum dans lequel la mobilisation de la population autour des contraintes majeures de la mare devrait jouer un grand rôle. Il s'agira dans ce cas de mener des sensibilisation-formation pour une appropriation de la philosophie de la décentralisation et toutes les stratégies qui l'accompagnent par les populations d'éleveurs et d'agriculteurs, pour une prise en main de leur destin par elles-mêmes, à travers l'élaboration d'un plan de développement à court moyen et long termes de la mare et de son environnement. Il nous semble utile de rappeler la nécessité d'élaborer un schéma d'intervention sur le site dans le cadre de sa valorisation et de son utilisation rationnelle.

BIBLIOGRAPHIE PARTIELLE

1. CNRST. ORSTOM, 1992.- Colloque Scientifique International sur la mare d'Oursi. Edition CNRST.
2. GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY. 2002.- Burkina Faso Partnership for Naturel Ecosystem Management Project. Project Document. WB 2002.
3. GANABA, S. et GUINKO, S. 1995.- Etat actuel et dynamique du peuplement ligneux de la région de la mare d'Oursi (Burkina Faso) ; Zustand und Dynamik des Gehölzbestandes idner Umbelbung des mare d'Oursi (Burkina Faso). Etudes Flor. Vég. Burkina Faso 2 : 3-14.
4. GROUZIS, M., 1988.- Productivité et dynamique des écosystèmes Ecologiques sahéliens. Mare d'Oursi, Burkina Faso). Collection étude et Thèses. Edition ORSTOM, Paris.
5. MED/SG/PDL/UDL. 2002. - Monographie du Département de Oursi (Province de l'Oudalan) : Rapport final. BBEA/Décembre 2002.
6. MED/SG/PDL/UDL. 2002.- Programme de développement Local de l'Oudalan (PDL/UDL)

7. MEF/ARPB. 2001.- Programme de développement Local de l'Oudalan (PDL/UDL) 2002/2006. : Document de base.

8. OUERDAOGO R. L. et *al.* Etude en vue de l'élaboration d'un plan d'aménagement de la mare d'Oursi. MEE/MESSRS/CNRST/DGEF.

9.SALLY, L. ; KOUDA, M. ; BEAUMOND, N. 1993. – Les zones humides du Burkina Faso. Compte rendu du séminaire sur les zones humides du Burkina Faso. UICN, 1994. 290 p.

Mare d'Oursi,

Commentaires sur le rapport de la Mission Consultative Ramsar:

Titre de la Mission :

Conformément à la terminologie officielle de la Convention de Ramsar, cette la visite organisée sur la mare d'Oursi est une « Mission Consultative Ramsar ».

Aussi, nous proposons de changer le titre « Mission Exploratoire » en « Mission Consultative Ramsar ».

Amendements proposés au rapport de la mission afin de le compléter

Observations générales

Nous suggérons que l'introduction du rapport soit plus spécifique en rappelant succinctement les éléments clés des Termes de Référence de la Mission.

Nous proposons également qu'un chapitre spécifique aux recommandations soit ajouté à la fin du rapport pour faire ressortir les résultats attendus dans le cadre du suivi de ce que propose cette Mission.

Constat additionnel n°1

L'entretien avec les représentants des communautés locales a fait ressortir un sens aigu des droits de propriété sur la mare et ses ressources:

- Les représentants des communautés villageoises que la mission a rencontré ont exprimé leur opinion concernant les taxes qui sont prélevées sur les activités de pêche, compte tenu du fait qu'ils considèrent qu'ils sont les auteurs de l'empoisonnement de la mare: ils estiment que les poissons et même la mare leur appartiennent et que si des taxes sont prélevées, il convient d'étudier avec eux les modalités de répartition des revenus entre l'administration et les communautés villageoises.
- Les représentants des communautés villageoises indiquent également qu'ils souhaitent que la responsabilité de l'aménagement de la mare leur incombe car si la mare est aménagée par des entités autres que celles du milieu local, ils craignent que le contrôle des activités et l'accès aux ressources leur échappe.
- Aussi les villageois souhaiteraient que le dialogue soit repris avec eux pour aboutir à un consensus sur les modalités d'aménagement de la mare, de réglementation de l'exploitation et de l'accès aux ressources.

Recommandation par rapport au constat additionnel n°1.

La mission recommande qu'une requête soit formulée afin de rechercher les moyens financiers pour approfondir la consultation avec les communautés locales et aboutir à un consensus sur ce qui convient de faire dans le cadre de la préparation d'un plan de gestion complet de la mare et de ses environs. Une telle requête pourrait être adressée au Fonds de Petites Subventions de la Convention de Ramsar ou à toute autre source de financement de petits projets.

Le bétail étant la principale ressource des communautés locales de la zone, la sauvegarde des ressources qui sous-tendent l'élevage pourrait être le premier centre d'intérêt dans les débats sur la préparation d'un plan de gestion. La dégradation du couvert végétal est le défi majeur à relever car il a pour conséquences l'accélération de l'érosion éolienne et hydrique, le comblement de la mare et la perte grandissante de toutes les bases de survie des habitants, de leur terrain de culture et de leur cheptel.

La sauvegarde et l'exploitation durable de la zone humide d'importance internationale que constitue la mare doivent être perçues à travers une vision plus globale intégrant le plan d'eau dans son contexte écologique, économique, social et culturel, de façon à y intégrer les éléments de l'espace qui ont un impact direct ou indirect sur l'hydrologie de la mare, la disponibilité de l'eau, la disponibilité des ressources végétales et animales.

Une telle vision intéresse non seulement la Convention de Ramsar mais également la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur les changements climatiques.

La mise en œuvre du futur plan de gestion nécessiterait des ressources financières qui dépassent les possibilités du Fonds de Petites Subventions de la Convention de Ramsar et il conviendrait par conséquent de faire appel à des sources de financement plus substantielles comme celles de la Commission de l'Union Européenne, du Fonds pour l'Environnement Mondial, de la Banque Mondiale et des bailleurs de fonds bilatéraux soit à travers les projets en cours d'exécution soit sous la forme d'un nouveau projet spécifique.

Cela est d'autant plus logique et cohérent que la Banque Mondiale, qui intervient dans une zone plus étendue englobant la mare, estime qu'un appui à long terme serait nécessaire au cours des 15 prochaines années si l'on veut réellement renverser la tendance à la dégradation. Un dialogue avec la Représentation de la Banque Mondiale au Burkina Faso et d'autres bailleurs de fonds serait certainement d'une grande importance si l'on veut impliquer tous les partenaires susceptibles d'apporter leur concours.

Constat additionnel n°2:

Les représentants des communautés locales que la mission a pu rencontrer sont unanimes à déclarer que les communautés sont prêtes à renouer le dialogue avec les partenaires intéressés par la zone de la mare d'Oursi malgré les échecs des promesses passées qui ont tout de même créé un climat de doute quant à la capacité des interlocuteurs extérieurs à apporter un appui réel et conséquent.

Les villageois sont d'accord pour s'engager à avoir un débat interne pour s'entendre sur les démarches à entreprendre mais ils ont besoin d'un appui pour faire aboutir le débat et amorcer la préparation d'un plan de gestion qui devrait déboucher sur un partenariat véritable entre les utilisateurs des ressources d'une part et avec l'Etat et les partenaires extérieurs d'autre part.

L'Autorité Administrative locale, en l'occurrence, Monsieur le Préfet d'Oursi, est sensible aux problèmes environnementaux de la mare et aux conséquences économiques et sociales de sa dégradation. Il soutient les efforts des communautés locales et se joint à elles pour demander la relance du dialogue pour la mise en place d'un plan de gestion.

Recommandation par rapport au constat additionnel n°2

L'autorité Administrative de la Convention de Ramsar, en la Direction Générale des Eaux et Forêts, est exhortée à entreprendre les démarches pour discuter avec les partenaires intervenant dans la zone afin d'engager une action collective pour la préparation d'un plan de gestion de la mare d'Oursi, site Ramsar.

A cet effet une requête pourrait être préparée pour l'obtention d'une petite subvention qui permettrait d'entreprendre le travail initial de formulation du plan de gestion. En plus du Fonds de Petites Subventions de la Convention de Ramsar d'autres possibilités existent comme les fonds offerts par l'ONG Suisse « Nos Oiseaux » à l'ONG Nationale « Naturama » pour étudier les aspects liés aux oiseaux, en tant qu'indicateurs de l'évolution du milieu écologique.

Il y a également une possibilité d'obtenir une petite subvention à travers l'ONG suisse « Cigognes suisses » qui serait disposée à fournir un petit fonds de l'ordre de 10 000 francs suisses pour contribuer au dialogue et à la préparation d'un plan de gestion. Ceci nous amène au constat additionnel n°3 relatif aux interventions des ONG qui n'ont pas été mentionnés dans le rapport:

Constat additionnel n°3

L'action des ONG en tant que partenaires de développement local n'a pas été mentionnée dans le rapport. Aussi, il convient de relever que par exemple l'ONG Naturama est très active dans la zone de la mare d'Oursi et qu'elle a participé à la présente mission en tant que membre à part entière pour apporter sa contribution dans la réflexion. Il convient de demander au représentant de Naturama de développer un chapitre sur le rôle des ONG dans la zone en s'appuyant sur l'expérience de Naturama, particulièrement en tenant compte de leur intervention suite à l'appui reçu de l'ONG suisse « Nos Oiseaux ».